

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le Vendredi 28 Novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, DORDET Murielle, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FILLÂTRE François, FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

Secrétaire de séance : Madame DORDET Murielle

Monsieur le Maire demande au conseil qui accepte à l'unanimité, d'ajouter cinq questions à l'ordre du jour :

- **Taxe Locale d'équipement**
- **Fonds de concours CASE**
- **Vente d'un terrain communal**
- **SIEGE : Desserte de gaz**
- **Convention de gestion des biens communaux "Le Fauvette"**

### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 26/09/2008**
- 2) **Liste des membres de la commission de développement durable**
- 3) **Enveloppes pour primes de fin d'année du personnel communal**
- 4) **Maintenance éclairage public à transférer au SIEGE**
- 5) **Augmentation des tarifs cantine au 01/01/2009**
- 6) **Taxe locale d'équipement**
- 7) **Fonds de concours CASE**
- 8) **Vente d'un terrain communal**
- 9) **SIEGE : Desserte de gaz**
- 10) **Convention de gestion de biens communaux "Le Fauvette"**
- 11) **Communauté d'Agglomération Seine Eure : Compte-rendu des réunions**
- 12) **Informations et questions diverses**

### **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/09/2008**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 Septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Liste des membres de la commission de développement durable.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une Commission "Développement durable" a été créée. Sophie HILLAIRE en est la présidente. Elle explique que le but de l'Agenda 21, mis en place par la CASE, est de favoriser les actions pour le développement durable. L'idée de la commission communale est de définir des actions concrètes comme par exemple économiser l'eau, ou mettre en place un pédibus.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Pour permettre d'associer les administrés à la vie municipale, Monsieur le Maire propose d'accepter nominativement, l'inscription des personnes qui en font la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** d'inscrire les personnes suivantes dans la commission.

COMMISSIONS	DÉVELOPPEMENT DURABLE
Président(e)	Sophie HILLAIRE
Représentants du Conseil Municipal	Bouamra HADJ-DAHMANE Annick FABRE Olivier FERQUIN Patricia HARNIST
Représentants hors Conseil Municipal	Sandrine DOLLA Valérie LANGLOIS Christelle PECATE

### **3) Enveloppes pour primes de fin d'année du personnel communal**

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'enveloppe annuelle qui sera affecté au personnel communal en fin d'année. Les critères retenus sont le temps de travail et les responsabilités. Il tient à remercier le personnel communal qui fait son travail remarquablement. Il propose donc un montant de 8 025 € maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter une enveloppe globale d'un montant de 8 025 € maximum.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008**

François FILLÂTRE informe que les agents du service technique se sont proposés pour installer les illuminations dans le village et ce dès samedi 29 novembre.

### **4) Maintenance éclairage public à transférer au SIEGE**

François FILLÂTRE fait état des difficultés rencontrées avec l'actuel prestataire. La commission travaux a décidé de soumettre au conseil, le changement de prestataire au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

La prestation proposée comprend :

2 visites par an de nuit + autant d'interventions que nécessaire + 1 visite annuelle pour le nettoyage des lanternes + changement de toutes les lampes d'ici 2011 + établissement d'un plan accessible sur Internet.

En 2009, les candélabres du Chemin du Halage seront changés ainsi que dans les ruelles perpendiculaires.

Vu les statuts du SIEGE, arrêtés par Monsieur le Préfet en date du 14 novembre 2005,

Vu la délibération du comité syndical du 10 juin 2006 définissant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public, en application du paragraphe b de l'article 4 des statuts sus visés, et arrêtant la date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007,

Conformément aux articles L.5211-5, L.5211-18 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que, par délibération antérieure, la commune a transféré au SIEGE la compétence relative aux travaux neufs d'éclairage public – investissement, en application du paragraphe a) de l'art.4 des statuts du SIEGE.

Les conditions d'exercice de la maintenance ayant été définies par le SIEGE, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le transfert total, investissement et fonctionnement, de la compétence éclairage public.

Niveaux 2 et 3 :

Compte tenu des besoins et de l'environnement de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir le niveau 2 (ou 3), avec une contribution annuelle pour 2008 fixée à 25€ TTC (34€ TTC niveau 3) par point lumineux et par armoire et une provision de 5€ TTC (10€ TTC niveau 3) pour les réparations des dommages.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de solliciter le transfert total de la compétence éclairage public - investissement et maintenance - au SIEGE, de retenir le niveau 2 pour la maintenance, **autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition du SIEGE du réseau d'éclairage public existant.

### **5) Augmentation des tarifs cantine au 1<sup>er</sup> Janvier 2009**

Sophie HILLAIRE informe le conseil que SCOLAREST a augmenté le tarif des repas de cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Désormais le repas est facturé 2.46448 € TTC.

Les repas sont facturés par la Mairie aux parents 2.35€ et le repas adulte 2.86€

La commission scolaire-jeunesse propose une modification du tarif à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Elle a fait deux propositions et une troisième est faite ce soir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer le tarif des repas comme suit

Repas Enfants : 2.40€

Repas Adultes : 2.90€

La commune prendra à sa charge la somme de 383.64€ correspondant à une année complète.

**RAPPELLE** que pour le repas des enfants présentant des allergies le tarif appliqué est le demi-tarif.

### **6) Taxe Locale d'équipement**

La taxe locale d'équipement est due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature. Le taux actuel est de 4%. La commission Finances propose de passer à 5% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009. Cette modification n'a pas d'impact sur le quotidien des Posiens.

### **7) Fonds de concours CASE**

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté d'agglomération Seine-Eure accorde à la Mairie un fonds de concours d'un montant de 1062€ pour l'installation des alarmes anti-intrusion et incendie à l'école et à la mairie.

Il demande aux élus de l'autoriser à signer la convention de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la CASE et tous actes afférents à ce dossier.

### **8) Vente d'un terrain communal**

M. le maire expose au conseil que les parcelles C1048-1049 ont été achetées par la Commune en 2005, terrain qui avait été préempté par l'EPFN en 2000.

Ce terrain est situé entre les maisons de Messieurs PIEDNOËL et AMIOT. Monsieur le Maire souhaite vendre ce terrain et si possible d'ici fin 2008 pour pouvoir inscrire la recette sur le budget 2009. Le service des domaines l'a estimé à 45 500€. Monsieur PIEDNOËL est toujours acquéreur.

- Considérant qu'aucun projet n'a abouti sur ce terrain, qu'aujourd'hui il ne rapporte rien, et que le seul moyen pour la commune d'en tirer parti est de l'aliéner.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008**

- Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,
- Considérant que les parcelles de terrain ont une valeur de convenance pour certains propriétaires ; que la commune a besoin de ressources pour faire face à certains investissements.
- Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil, après avoir délibéré et

POUR : 14

ABSTENTION : 1 (Didier PIEDNOËL)

**Le conseil AUTORISE** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces parcelles et à signer tous actes afférents à ce dossier.

### **9) SIEGE : Desserte de gaz**

M. le maire expose au conseil que le SIEGE va procéder à une délégation de service public gaz en réseau public dans le cadre d'une concession. La desserte est soumise à des critères de rentabilité économique. Le concessionnaire retenu en fin procédure réalise et finance l'ensemble des travaux ; et exploite ensuite le service moyennant rémunération de cette exploitation sur les usagers. Le coût est nul pour la commune desservie. Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de déposer sa candidature pour la desserte de gaz en réseau public de la commune en tous gaz (naturel et propane)

M. le Maire précise qu'aujourd'hui la commune se porte candidate mais elle n'est pas sûre d'être retenue. La totalité des travaux est prise en charge par le SIEGE.

### **10) Convention de gestion de biens communaux "Le Fauvette"**

La commune est propriétaire du bateau "Le Fauvette" classé Monument Historique". Une convention de gestion a été signée le 13 Juin 1995 entre la commune et l'Association.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention mise à jour, dans les mêmes termes que la première.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion.

### **11) CASE : Compte-rendu des réunions**

#### **➤ Commission Eau et Assainissement**

Prochaine réunion 9 Décembre

#### **➤ Commission Commerce et Artisanat**

L'intérêt communautaire est de favoriser le maintien du commerce dans les communes et de soutenir les associations des commerçants. Le total des subventions versées est de 20 235€. Une signalétique a été installée. Pour 2009, 50 000€ sont prévus pour la réalisation de l'étude du village artisan.

#### **➤ Projet IMMOCHAN**

Ce projet concerne la mise en place de différents commerces entre ATAC et la maison médicale de Val de Reuil, pour une superficie de 5800 m<sup>2</sup>. Louviers et Le Vaudreuil n'y sont pas favorables. Ce sera l'objet d'un vote à la CASE.

### **12) Informations et questions diverses**

#### **a) Repas de Noël**

Repas de Noël le Jeudi 18 Décembre au restaurant scolaire. Les élus peuvent s'inscrire jusqu'au 3 Décembre

#### **b) Bilan annuel des accidents corporels en Région Haute-Normandie**

A disposition en Mairie

#### **c) Fermeture temporaire des bateaux musées "Fauvette et Midway"**

Suite aux recommandations du Préfet par courrier en date du 24 octobre 2008, un arrêté de fermeture temporaire des deux bateaux a été pris pour des raisons administratives. Suite à la dernière visite de la commission de sécurité, un avis défavorable a été émis car il manque le titre de navigation et les droits de mutation. Ces dispositions sont prises le temps que l'Association de la Batellerie se mette en règle. Les élus ont rencontré les membres du bureau.

#### **d) Pétition La Poste**

A l'initiative conjointe de la municipalité et de Mme GANA, une pétition contre la fermeture de la Poste de Poses a circulé. Les élus ont demandé de modifier le texte. Néanmoins la fermeture de La Poste n'est plus à l'ordre du jour.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

### **e) Recrutement service jeunesse**

Un nouveau directeur prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 sur un poste à temps plein. Il sera chargé de la mise en place du service jeunesse, de relancer le jumelage et de créer un conseil municipal des jeunes. Il a une expérience dans le domaine depuis une douzaine d'années et six en tant que directeur. Il sera recruté en tant que contractuel pour un an, stagiaire un an puis titularisation à l'issue de ces deux ans.

### **f) Repas des Anciens**

Rendez-vous Dimanche 30 Novembre à 12H salle "Le Bistro" chez Madame NICOLAS. Tous les élus sont invités.

### **g) Téléthon et Marché de Noël**

Téléthon et Marché de Noël : Samedi 6 Décembre de 9H à 21H. Réunion préparatoire Mardi 2 décembre à 18H30 en Mairie.

### **h) Vœux du Maire**

Samedi 10 Janvier 2009. Heure à préciser

### **i) Commission Finances**

La commission finances s'est réunie le 21 Novembre. Pas d'augmentation d'impôts de prévue en 2009.

### **j) Séminaire CASE**

Samedi 29 Novembre s'est tenu un séminaire sur les finances de la CASE, le budget, les compétences et les relations entre la CASE et les communes. La demande principale est de mieux répartir les critères de calcul pour l'attribution des fonds de concours et la dotation de solidarité.

### **k) Motion de soutien au Centre Hospitalier Belvédère**

L'existence du centre hospitalier est menacée du fait de l'insuffisance des tarifs nationaux qui rémunèrent son activité. Le conseil d'administration demande que l'obstétrique publique soit rémunérée à des tarifs qui correspondent à la réalité des coûts de prise en charge. Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPORTE** son soutien au Centre Hospitalier.

### **l) Thermographie aérienne**

Une réunion publique aura lieu courant Janvier 2009 avec l'espace info énergie pour expliquer l'étude effectuée sur Poses.

### **m) Semaine de la consommation responsable**

Exposition à la Mairie Salle du Conseil du 8 au 12 Décembre "Autres échanges, autre monde"

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H15**

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**